

Criminologie : introduction et définitions

Soumis par Stephane Desbrosses

Le phénomène criminel a toujours fasciné et effrayé, rarement laisse-t-il indifférent. Crimes et délits sont vieux comme l'humanité, cependant, l'étude scientifique des phénomènes criminels est assez récente, quoique l'on puisse noter des tentatives d'explications criminologiques, dès l'aube de la philosophie. Mais de quoi parle-t-on? Criminologie, psychologie criminologique, médecine ou psychologie légale, droit pénal et victimologie... La criminologie est une science interdisciplinaire aux multiples facettes.

Criminologie, médecine légale et psycho-criminologie, quelques définitions La criminologie est née avec la sociologie dont elle fut l'un des grands thèmes d'étude, notamment pour Emile Durkheim. Elle s'en démarque toutefois rapidement en intégrant les apports de la médecine, de la philosophie, du droit et de la psychologie. Focalisée sur un type précis de comportement humain, elle n'a d'autre choix que d'accepter l'interdisciplinarité, dans le but d'étude du phénomène criminel, au sens large : crimes, délits, mais également témoignages, méthodologie de recherche, étude pénale, épidémiologie et sémiologie... Tous les aspects du crime, de la personne criminelle (sa psychologie, ses droits, les causes de son comportement) à la victime et aux acteurs juridiques ou de soin, du lieu des crimes et de leurs conséquences juridiques, de leurs explications profondes à leurs descriptions... Nombre de thèmes se détachent de cette réflexion de fond sur ce phénomène criminel. Peu de descriptifs complets permettent d'appréhender la criminologie dans son ensemble, on préférera alors une définition simple de la criminologie comme étant une science qui étudie les caractéristiques, les causes du phénomène criminel, ainsi que son impact sur les lois et l'homme. Chaque sous-discipline bénéficiera d'une définition affinée pour décrire et cerner son domaine d'étude et ses buts. Deux grands secteurs se détachent cependant clairement au sein de la criminologie : l'étude des aspects judiciaires liés aux crimes (prévention, répressions, droit...), l'étude des aspects psychobiologiques (médecine et psychologie légales), comprenant notamment la méthodologie d'analyse du crime, les techniques policières... C'est cette dernière qui nous intéressera ici. La médecine légale est une discipline spécialisée de médecine étroitement liée à la justice et aux lois. Ces dernières présentent souvent des cas pour lesquels un avis médical est requis (par exemple, lors d'autopsies de mort suspecte, lors de remise en liberté, de prise de drogues, de maladie en milieu carcéral...). En tout état de cause, tout ce qui touche à la fois la justice et la médecine relève de la médecine légale. Outre l'autopsie constituée par le médecin légiste, Médecine et justice sont également amenées à coopérer dans le cas de prises en charge difficiles, par exemple, pour lesquelles la justice apporte son concours. Le médecin légiste est également sollicité pour constater les viols, les blessures de femmes battues... Psycho-criminologie : des avis partagés La psychologie légale se présente sous plusieurs formes aux frontières floues : psycho-criminalistique, psycho-criminologie (on trouvera également parfois psychologie criminologique ou l'anglicisme "psychologie forensique"). On considère que la psycho-criminologie s'intéresse à tous les patients ayant un rapport particulier à la loi : délinquance, prévention, psychothérapie en milieu carcéral... Le psychologue ou psychiatre "criminologue" peut être amené à réaliser des expertises médico-légales, consistant principalement à déterminer la responsabilité d'un patient au moment des faits et maintenant, ou en vue d'accorder une liberté. Le psycho-criminologue s'intéresse également, avec ses collègues biologistes, statisticiens... à l'analyse comportementale et cognitive de tous les acteurs des crimes et délits : criminels, mais également victimes (victimologie) et témoins, proches des familles de victimes ou de criminels, etc...

A noter : L'adjectif "Forensic", omniprésent dans la littérature anglaise, se traduit généralement par "médico-légal". Les "Forensic Sciences" regroupent médecine, biologie, psychologie... et sont l'équivalent du grand secteur de la criminologie lié aux sciences naturelles principalement (mais également d'autres sciences comme les statistiques et l'informatique). On parlera alors parfois de "Sciences forensiques" pour désigner le secteur de la criminologie comprenant la psycho-criminologie, la médecine légale, l'informatique appliquée au secteur policier... A noter également que la criminalistique, que l'on confond souvent avec la criminologie, se base principalement sur les études des indices (scènes de crimes, par exemple). Ses rapports à la psychologie sont donc principalement liés aux informations matérielles collectées. Certains auteurs insistent sur la fonction de la psychologie légale, qui selon eux, consiste à fournir de l'information ou des preuves permettant de prendre des décisions judiciaires :

Haward (1981) : "La psychologie légale est une branche de la psychologie appliquée qui concerne la collecte, l'observation et la présentation de preuves à des fins judiciaires". Cette définition, bien que restreinte, cadre l'un des buts principaux de la psychologie légale, qui est de fournir de l'information relative à la psychologie, dans le but d'aider les professionnels concernés à prendre une décision de justice (Blackburn, 1996). Les titres de psycho-criminologue, profiler, etc... n'existent pas actuellement en France. Seul le Département des Sciences du Comportement, de la gendarmerie, est reconnu dans ce domaine. La question fait débat auprès de certains criminologues auto-proclamés, mais pour le moment, les seuls profilers reconnus en France proviennent d'autres pays. Aucun diplôme de l'Etat ne donne le titre de profiler, ce qui se comprend aisément : les méthodes de profiling ne sont pas encore officiellement importées en France, bien que des initiatives soient en cours avec nos cousins Canadiens. Il existe cependant plusieurs DU et DIU permettant une spécialisation dans l'analyse comportementale ou la criminologie. Certaines spécialisations permettent un titre de psychologue clinicien spécialisé en criminologie. (voir Dess UHB psychocriminologie et victimologie) Auteurs : Stéphane Desbrosses & Marlène Fouchey